

Monsieur François BAUSCH  
Vice-Premier Ministre  
Ministre de la Mobilité et  
des Travaux publics  
4, place de l'Europe  
L-2940 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 5 février 2021

**Objet : Rapport de Gouvernance en matière de marchés publics et de concession  
Votre référence 262295/020708**

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Nous vous remercions d'avoir consulté l'OAI pour la préparation du rapport de Gouvernance en matière de marchés publics et de concession qui sera soumis par vos services à la Commission Européenne.

Après une analyse détaillée du rapport précédent, édité et présenté en juin 2019 par le Département des Travaux Publics, nous nous permettons de vous transmettre les remarques suivantes :

### **1. Rôle de l'OAI et de ses membres et des professions indépendantes en général**

L'OAI et ses membres n'apparaissent que marginalement dans ce rapport, qui est organisé autour de l'acte de construire.

Ainsi, il importe de faire davantage ressortir la valeur de nos professions et le rôle central que jouent les concepteurs membres de l'OAI, à côté des maîtres d'ouvrage, dans le cadre des marchés publics, qui ont un rôle d'exemplarité essentielle aussi pour le secteur privé.

Toutes les réflexions ayant trait, entre autres, à l'innovation, à l'économie circulaire, à la construction durable et à l'énergie, doivent être menées par les membres OAI dès la conception, avant d'être mises en exécution ; ceci est indispensable pour assurer le caractère résilient de notre cadre de vie.

A ce titre, il sera utile de mettre en avant les **nombreuses actions de l'OAI pour aider le secteur de la construction à relever les défis posés par les marchés publics**, dont notamment :

- Fiche de synthèse OAI sur les marchés publics
- Circulaire OAI n°34 aux membres OAI relative à l'attribution aux membres OAI de missions dans le cadre des marchés publics
- Etude OAI pour le compte du Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire sur la mise en œuvre de l'économie circulaire au Luxembourg
- Guide d'application BIM luxembourgeois publié par le CRTI-B sur base d'un document élaboré par l'OAI
- Manuel concours
- Guide-urbanisme.lu avec le Ministère de la Digitalisation
- ...

**D'une manière plus générale, citons l'initiative d'un code de la construction en parallèle d'une digitalisation intelligente du secteur de la construction.**

Ces initiatives sont soutenues par l'action fédératrice de l'OAI et de ses membres, notamment grâce à l'implication de l'OAI au sein de nombreux organes (Conseil national pour la construction durable (CNCD), Centre de ressources des technologies et de l'innovation pour le bâtiment (CRTI-B), myenergy...).

## 2. Garant des marchés publics au Luxembourg

Il nous paraît essentiel de **mettre en place un organe qui soit le véritable garant des marchés publics au Luxembourg** qui, selon notre perception, fait défaut à ce jour.

Cet organe assurera l'information (procédures, contrats-types...) de toutes les instances publiques relevant de l'Etat, des administrations communales, et des autres structures paraétatiques soumises aux marchés publics et constituera leur interlocuteur unique en la matière.

Il pourrait s'agir de la Commission des Soumissions, qui verrait alors ses attributions élargies.

Une autre piste pourrait être la mise en place d'une cellule transversale « Marchés publics », avec des représentants des différentes instances publiques impliquées dans les marchés publics (Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics (MMTP), Ministère de l'Intérieur...).

## 3. Commission des soumissions

Une réflexion quant au rôle de la Commission des Soumissions est à mener.

Selon le rapport précédent, ses avis ne sont que consultatifs, et il nous semble utile de renforcer ses pouvoirs en la matière pour qu'ils aient un caractère contraignant.

Les attributions de la Commission des Soumissions pourraient également être étendues à la médiation afin d'éviter que les dossiers relatifs aux procédures se retrouvent devant les tribunaux.

Par ailleurs, nous tenons à réitérer notre demande que l'OAI soit représenté au sein de cet organe, d'autant que des concepteurs membres OAI sont impliqués à des degrés divers dans la plupart des dossiers traités.

La Commission des Soumissions n'a pas fait usage à ce jour de sa faculté de recourir à des experts OAI alors que des dossiers dans lesquels une telle intervention aurait été utile ont bien été étudiés.

En outre, les fautes récurrentes qui sont constatées au niveau des dossiers de soumissions de travaux et fournitures, pourront nourrir les formations continues des membres OAI et des autres acteurs afin d'améliorer la qualité de ces dossiers.

## 4. Degré de participation des PME dans les procédures de marchés public

Il importe de rappeler dans cette partie du rapport que les bureaux membres OAI sont quasi-exclusivement des petites entreprises, 72% de ces bureaux ayant un effectif de 1 à 5 personnes !

## 5. Suivi financier des projets

Nous nous posons la question si l'Etat ne devrait pas revoir certaines de ses procédures dans le but de les simplifier et de réduire la durée des projets.

Dans certains cas, l'Etat recourt même à d'autres modèles afin d'accélérer le processus.

A titre d'exemple, ne pourrait-on pas imaginer de revoir la procédure actuelle du contrôle ex ante par les contrôleurs financiers au sein du MMTP, mais dépendants du Ministère des Finances ? Est-ce que le contrôle financier ne pourrait pas se faire avec une certaine autonomie au niveau des administrations ?

Les administrations présenteraient alors de manière périodique le suivi financier au contrôleur financier du ministère.

## 6. Définitions

Certaines notions sont à préciser, p.ex. :

- Entreprise générale
- Corps de métiers

Ceci nous importe également dans le cadre de nos démarches actuelles avec l'ABP au sujet du lien entre la DIN 276 et les soumissions.

Ce point est d'ailleurs discuté avec l'Administration des Bâtiments Publics dans le cadre de notre monitoring des contrats-types Etat/ABP.

### 7. Plateforme CRTI-weB

Cette plateforme étant en fin de vie, nous nous demandons s'il est vraiment utile de la citer dans ce rapport.

### 8. Résultats pour l'année de référence

La rubrique « Services » reprend des domaines très différents. Il sera utile de la subdiviser, par exemple entre services réglementés (professions OAI...) et autres services.

Nous vous prions de bien vouloir nous tenir informés des suites qui seront apportées à nos propositions et nous restons à votre disposition pour aviser la nouvelle version du rapport avant transmission à la Commission Européenne.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Premier Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Jos DELL  
Président



Marc FEIDER  
Vice-Président



Pierre HURT  
Directeur

